

17/02/...21



VOTE

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part : 00
Adopté à la MAJORITE

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaïes, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-sept, le vendredi sept (7) du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de DESHAÏES, par suite à la convocation en date du 27 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jeanny MARC, Maire.

Sont présents : MARC Jeanny, BERNIER Maritza (*arrivée à 19h10*) MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 2^{ème} adjoint, 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, 5^{ème} adjoint, 6^{ème} adjoint, 7^{ème} adjoint), GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz (*arrivé à 19h20*), SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, FLEMIN Félix, BALZINC Théogat (*départ à 20h33*), GAMIETTE Liliane (*Sortie à 21h08*) (conseillers municipaux),

Absents excusés : GUILLAUME Alphonse (*procuration à Monsieur GAMIETTE Julien*), APPOLINAIRE Lionel, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (*procuration à Madame SOMMEIL Nicole*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, SABAS Sydney,

Sont absents : GAMIETTE Myonette, NISUS Eric, MATHIASIN Max JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France,

Secrétaire de séance : Augustina BARRE

A assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaire Administrative : Eloïse CALVAIRE

Affiché le 12/04/2017
N°d'Affichage :
PM/SEC/2017/04/...12

Deshaïes, le 10 Avril 2017
Le Maire
Jeanny MARC

Préfecture de la Région Guadeloupe
25 AVR. 2017
Service Courrier

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

TRANSFERT DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibérations des 25 mai 2007 et 26 juin 2007, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un bail emphytéotique administratif avec le groupe LANGLEY pour la construction d'une station d'épuration de 1000/équivalent habitant dans le secteur de Bas Vent.

Le bail a été consenti et accepté pour une durée de 30 années entières et consécutives qui a pris effet à compter du 1er juillet 2007.

17/02/...21



COMMUNE DE DESHAIES

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L2312-2 et suivants,

Vu les délibérations n° 07/03/06 et 07/04/41 actant la signature d'un bail emphytéotique administratif entre le Groupe LANGLEY et la Commune

Considérant que par délibération n°16/06/88 du 28 décembre 2016 la commune de DESHAIES a mis fin à la convention de gestion pour « l'assainissement collectif et non collectif » signé entre la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre et la Commune.

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : D'APPROUVER le transfert du bail emphytéotique administratif à la CANBT

Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces pour faire aboutir cette affaire

Deshaies, le 10 Avril 2017

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC

